

Formation d'**Auxiliaire de santé CRS** Croix-Rouge vaudoise

Directives

Objectifs du cours d'auxiliaire de santé

Au terme de la formation, l'auxiliaire de santé¹ possède les compétences requises pour exécuter des tâches d'intendance et contribuer aux soins dispensés dans les établissements médico-sociaux ou dans les services d'aide et de soins à domicile. L'auxiliaire de santé travaille sous la responsabilité du personnel soignant formé.

Procédure d'admission à l'entretien de candidature

- avoir suivi une séance d'introduction (valable 1an) lors de laquelle un dossier de candidature est remis (**assignation obligatoire pour les candidats au bénéfice de l'assurance-chômage**) ;
- avoir un niveau de français oral et écrit B2 ;
- avoir effectué et réussi le test d'admission durant la séance d'introduction ;
- justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur des soins (certificat à l'appui) ou, pour les candidats sans expérience en Suisse, avoir obligatoirement fait un pré-stage de 5 jours consécutifs (10 jours conseillés) au minimum à 100 % dans le secteur des soins (EMS, Institutions socio-éducatives, hôpitaux) avec des adultes et non antécédent à 3 ans ;
- être motivé pour s'engager dans un processus de formation exigeant ;
- présenter les qualités nécessaires pour ce travail : faculté d'adaptation, capacité d'écoute, maîtrise de soi, maturité et équilibre personnel, honnêteté, intérêt pour le travail en équipe, ponctualité ;
- être en bonne santé physique et psychique ;
- avoir 18 ans révolus ;
- présenter une attestation de l'expérience professionnelle dans le secteur des soins ou la « fiche d'évaluation de pré-stage en institution » ;
- fournir une copie d'une pièce d'identité suisse ou d'un permis de séjour valable avec autorisation de travailler en Suisse ;
- récépissé du paiement de la finance d'inscription de CHF 100.- (cette finance ne sera remboursée en aucun cas) ; **les candidats au bénéfice d'une assignation de l'ORP ne sont pas concernés par ce paiement.**

Dès réception du dossier de candidature, le secrétariat du Secteur Formation contacte le candidat pour un entretien avec un expert Croix-Rouge qui évaluera les compétences et décidera de l'inscription. En cas de non inscription et en fonction de la situation, l'expert pourra poser des conditions complémentaires (stage, certificat médical, cours de français) en vue d'un deuxième entretien.

Tout dossier incomplet sera mis en attente des pièces manquantes.

Si le candidat est accepté dans un cours, il reçoit une confirmation d'inscription qui mentionne les dates de cours et la période durant laquelle le stage sera organisé, ainsi qu'un bulletin de versement pour les frais d'écologie. **Attention, les personnes envoyées par l'ORP doivent suivre une procédure interne.**

Procédure d'inscription définitive

Le participant doit retourner le bulletin d'inscription **au maximum 15 jours après réception**. Après ce délai, l'inscription sera annulée.

Lieux de cours

- Lausanne ou Yverdon-les-Bains

Déroulement de la formation

La formation se compose de 20 jours de cours théoriques (120 heures) et d'un stage en EMS à 100% ;

- L'enseignement théorique se déroule selon l'horaire 09:00-12:00 et 13:00-16:00 et est réparti sur 4 mois environ (2-3 jours par semaine) ou sur 8 mois environ (1 jour par semaine) ;
- Le stage en EMS **est organisé par le Secteur Formation**. Il se déroule sur 4 semaines consécutives dans une institution de soins sélectionnée en fonction de ses disponibilités (EMS, hôpitaux régionaux) et, dans la mesure du possible, pas au-delà d'une heure de trajet du domicile du participant.
En aucun cas, il ne peut être organisé ou modifié par le participant. Celui-ci est non rémunéré et se déroule selon l'horaire pratiqué par le lieu de stage (travail le week-end possible, mais pas de nuit). Durant ces semaines, il est obligatoire que le participant **soit totalement disponible** pour suivre ce stage. Le stage est validé par un examen pratique et un rapport de stage écrit délivré par le lieu de stage. Le participant est responsable de communiquer à son employeur et/ou conseiller les dates confirmées par le secrétariat ;

L'inscription à la formation ne devient définitive que lorsque l'écolage a été réglé dans son intégralité et au plus tard 6 semaines avant le début du cours.

Prix du cours

■ pour les personnes domiciliées dans le canton de Vaud	CHF 2'900.-
■ pour les personnes non domiciliées dans le canton de Vaud	CHF 4'200.-
ATTENTION , pour toute personne en emploi dans le secteur des soins hospitaliers ou extra-hospitaliers dans le canton de Vaud et dont la formation est payée par son employeur	CHF 2'900.-

Désistement

3 semaines avant	4 semaines avant	5 semaines avant	Début du cours
Totalité du prix du cours retenue	75% du prix du cours	50% du prix du cours	

Chaque motif d'absence sera étudié par la Direction. Lorsqu'une absence entraîne le déplacement du participant dans un autre cours (rattrapage, poursuite de sa formation) ou pour toute demande de changement du lieu de stage déjà planifié, une taxe de CHF 150.- de frais de dossier pourra être perçue.